

MARSEILLE, 23 jan 2008 (AFP) -

Cercle Concorde: une remise en liberté sous caution

L'un des mis en cause dans l'affaire du cercle de jeux parisien Concorde a été remis en liberté sous caution mercredi, a-t-on appris auprès de son avocate, à Marseille. Olivier Bazin, 39 ans, surnommé "Mario l'Africain", avait été interpellé dans la région lyonnaise et mis en examen fin novembre pour association de malfaiteurs dans ce dossier. Réputé proche de Paul Barril, il est soupçonné par les magistrats qui instruisent ce dossier d'avoir joué les intermédiaires entre l'ex-officier de gendarmerie et le banquier suisse François Rouge, tous deux également écroués. Olivier Bazin a été relâché contre le versement d'une caution de 30.000 euros, a précisé son avocate marseillaise **Me Madeleine Vincenti. Selon cette dernière, la confrontation entre les trois protagonistes, le 17 janvier, a permis "de revenir aux fondamentaux en évitant les fantasmes développés depuis plusieurs semaines par une certaine presse"**. Paul Barril a été mis en examen pour association de malfaiteurs "en vue de la commission d'extorsion en bande organisée, en vue de la commission d'assassinats et en vue de la commission de corruption", dans l'affaire du Concorde. Ce cercle de jeux, ouvert fin 2006 à l'initiative de François Rouge et de l'homme d'affaires Paul Lantieri, en fuite, aurait selon les enquêteurs, servi de couverture à un vaste réseau de recyclage d'argent sale et vu rapidement s'affronter des clans mafieux voulant en prendre le contrôle. Selon son avocate, Paul Barril a reconnu avoir rencontré François Rouge, en quête de conseils pour préserver ses intérêts dans le cercle, et lui avoir ensuite présenté Olivier Bazin. Mais son implication dans l'affaire s'arrête là, selon Me Jonquet. Plus d'une dizaine de personnes ont été écrouées dans ce dossier, dont Roland Cassone, 63 ans, considéré comme un des grands parrains du sud de la France.